

Note d'information concernant l'année scolaire 2017-2018

Nouveau : Le retour à la semaine des 4 jours

Le conseil communautaire a décidé, après accord de l'ensemble des conseils d'écoles, de revenir à la semaine des 4 jours. Nous sommes toutefois dans l'attente de l'accord du Directeur académique des services de l'Education nationale qui devrait se prononcer après le 12 Juillet 2017. Nous vous transmettrons l'information dès que possible par voie d'affichage et de presse.

Nouveau : Le centre de loisirs des mercredis

En accord avec cette décision du retour à la semaine des 4 Jours et au vu du sondage effectué auprès des parents, il sera proposé au prochain conseil communautaire en date du 12 Juillet de réinstaurer le centre de loisirs des mercredis, qui avait dû être fermé faute de fréquentation suffisante. Les fiches d'inscription et les tarifs seront mis en ligne sur les sites internet des communes ou disponibles en mairie fin Juillet.

Les horaires pour l'année scolaire 2017-2018

Les horaires des transports restent identiques : 16h30 à Salignac et Châteauneuf et 16h15 à Aubignosc.

| Horaires scolaires | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|------------------------|---------------------------|---------------------------|----------|---------------------------|---------------------------|
| AUBIGNOSC | 8H30-11H45 13H30-16H15 | 8H30-11H45 13H30-16H15 | | 8H30-11H45 13H30-16H15 | 8H30-11H45 13H30-16H15 |
| CHATEAUNEUF VSD | 8H45-12H00 13H45-16H30 | 8H45-12H00 13H45-16H30 | | 8H45-12H00 13H45-16H30 | 8H45-12H00 13H45-16H30 |
| SALIGNAC | 8H30-11H30 13H30-16H30 | 8H30-11H30 13H30-16H30 | | 8H30-11H30 13H30-16H30 | 8H30-11H30 13H30-16H30 |
| MONTFORT | 9H00-12H00 13H30-16H30 | 9H00-12H00 13H30-16H30 | | 9H00-12H00 13H30-16H30 | 9H00-12H00 13H30-16H30 |
| PEIPIN | 8h30-11h30 13h30-16h30 | 8H30-11H30 13H30-16H30 | | 8H30-11H30 13H30-16H30 | 8H30-11H30 13H30-16H30 |

Accueil périscolaire du matin et du soir

Les horaires d'ouverture

Les services périscolaires sont ouverts de 7H30 à 8H30 et de 16H30 à 18H30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Inscription et paiement

L'inscription à l'accueil périscolaire du matin et du soir se fait par écrit, **au mois** ou **à la quinzaine** (et non au jour le jour).

Nouveau : La garderie périscolaire est réglée au régisseur **au moment de l'inscription**.

L'inscription et le paiement doivent être réalisés à l'avance, une semaine avant la période réservée. (*ex : pour une inscription au mois, la fiche d'inscription doit être transmise le lundi précédant le mois réservé*)

Toute inscription donne lieu à une facturation. En cas d'absence, le remboursement se fera sur présentation du certificat médical si l'enfant est absent plus de 2 jours (2 jours de carence).

Si le temps de présence constaté est supérieur au temps réservé, une facturation complémentaire sera établie. Ces dépassements horaires doivent demeurer exceptionnels.

Afin de procéder aux inscriptions pour la rentrée des permanences sont organisées :

- Du mardi 29 Août au Jeudi 31 Août de 8h30-12h30 et de 14h30 à 18h30 bureau les p'tites Bouilles à PEIPIN

Tarifs :

0,90 € la demi-heure, ou un forfait de 48 € par mois. Toute demi-heure entamée est due.

Cantine

Inscription et paiement

Pour la pause méridienne, seuls sont pris en charge les enfants inscrits à la cantine. Il n'y a pas de cantine les mercredis.

L'inscription à la cantine se fait par écrit, **à l'année**, **au mois** ou **à la quinzaine** (et non au jour le jour).

La fiche d'inscription doit impérativement être transmise une semaine avant la période réservée. (*ex : pour une inscription au mois, la fiche d'inscription doit être transmise le lundi précédant le mois réservé*)

Les modifications doivent rester exceptionnelles et être dûment justifiées (maladie,..) Tout repas non décommandé auprès des services compétents avant 9h00 ne sera pas remboursé.

En raison de la configuration des locaux de la cantine, il convient de limiter le nombre d'enfants acceptés sur le service à 85. L'inscription des enfants sera fonction de l'ordre d'arrivée.

Afin de procéder aux inscriptions pour la rentrée des permanences sont organisées :

- Du mardi 29 Août au Jeudi 31 Août de 8h30-12h30 et de 14h30 à 18h30 bureau les p'tites Bouilles à PEIPIN

Afin de ne pas bloquer une place inutilement il est demandé aux familles de ne réserver qu'en fonction de leurs besoins réels. Dans le cas contraire, et si des réservations infondées sont constatées, l'inscription de l'enfant ne sera plus considérée comme prioritaire.

Tarifs

Nouveau : La Communauté de communes a procédé un appel d'offres afin d'ouvrir la possibilité à plusieurs prestataires de répondre au marché « fourniture de repas cantine ». Le choix du prestataire ne sera connu que le 12 Juillet. Toutefois comme l'année dernière les repas seront facturés au prix coûtant (4.05€ tarif indicatif à ce jour, marché en cours de renouvellement). Pour rappel, ce prix ne comprend pas l'intégralité du coût du service puisque les frais de personnel et les locaux ne sont pas comptabilisés.

ATTENTION : Face aux nombreux impayés, la Communauté de communes devrait modifier la facturation des repas. Ainsi le conseil communautaire en date du 12 Juillet devrait acter le passage à une régie, les repas devront être réglés en avance auprès du personnel périscolaire lors du dépôt des fiches d'inscription. Le passage à cette nouvelle facturation sera, le cas échéant, communiquée par le biais des panneaux d'affichage et de sites internet des mairies et détaillera les modalités pratiques.

Informations complémentaires

Les fiches d'inscription aux services périscolaires (cantine, garderie, mercredis) sont à retirer auprès du personnel périscolaire (ou site internet commune de Peipin) et à remettre au personnel périscolaire.

Les fiches d'inscription à la cantine et à la garderie seront à remettre au bureau les P'tites Bouilles à Peipin avec le paiement aux jours et horaires suivants :

- Du mardi 29 Août au Jeudi 31 Août de 8h30-12h30 et de 14h30 à 18h30 bureau les p'tites Bouilles à PEIPIN

Les fiches extrascolaires (vacances et mercredis) sont à retourner au bureau les P'tites bouilles à Peipin.

Si un enfant n'est pas inscrit, il ne sera pas pris en charge et ne sera donc pas sous la responsabilité de la CCJLVD !

Les parents qui ne se seront pas acquittés des sommes dues au titre des services périscolaires et/ou extrascolaires au titre de l'année précédente ne pourront pas inscrire leurs enfants à la cantine et à la garderie à la rentrée scolaire ni au centre de loisirs lors des vacances scolaires.

Centre de loisirs les P'tite Bouilles

La CCJLVD organise des centres des loisirs pendant les petites vacances (automne, hiver, printemps) et le mois de juillet.
Plus d'info : « Les P'tites Bouilles » - 04 92 62 52 41 - lesptitesbouilles04@orange.fr